

Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

ENSEIGNEMENT

Où vont les millions de l'encadrement

La Fédération Wallonie-Bruxelles dépense près de cent millions par an pour lutter contre les inégalités scolaires. Pour la première fois, « Le Soir » a obtenu la ventilation de ces aides. Si elles ciblent les élèves les moins favorisés, leur bénéfice réel reste à démontrer.

ENQUÊTE

GUILLAUME DERCLAYE
CHARLOTTE HUTIN (AVEC X.C.)

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles a injecté 98,6 millions d'euros dans les écoles à indice socio-économique dit « faible », qui concentrent les élèves issus des familles les plus précaires. Si les dénominations ont changé au cours du temps (« zones d'éducation prioritaire », « discrimination positive », « financement différencié » et « encadrement différencié »), l'objectif reste le même : offrir à chaque élève, peu importe son milieu d'origine, les mêmes chances de réussite. Une ambition colossale lorsqu'on sait que la Fédération Wallonie-Bruxelles possède l'un des enseignements les plus inégalitaires de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques).

Pour contrer cet état de fait, les écoles dites à « encadrement différencié » perçoivent des moyens supplémentaires sous forme de « capital période » (qui permet l'engagement de personnel) et sous forme de moyens financiers. L'année dernière, 992 implantations scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ont bénéficié de ce soutien.

« On constate que la répartition des élèves de différents milieux dans les écoles n'est pas homogène », pointe Benoît Galand, professeur en sciences de l'éducation à l'UCLouvain. « Il y a des écoles qui concentrent toute la pauvreté. Le politique a donc décidé de donner des moyens supplémentaires à ces écoles afin de lutter contre l'échec et le décrochage. » Depuis 1989, le budget total dévolu à cette politique publique est passé de 1,8 à près de 100 millions d'euros (soit 1 % de l'enveloppe globale dédiée à l'enseignement obligatoire).

Qui reçoit combien ? Où se situent les écoles qui perçoivent le plus d'argent ? Dans quel réseau d'enseignement ? Après un parcours du combattant de quatorze mois, *Le Soir* a finalement pu obtenir les données permettant de répondre à ces questions.

1

Qui en bénéficie ?

Le principe général, c'est de soutenir, grâce au budget de l'encadrement différencié, environ un quart de la population scolaire. Pour sélectionner les écoles éligibles, l'administration se base sur un indicateur clé : l'indice socio-économique (ISE). Cet indicateur est recalculé annuellement, pour chaque implantation, en intégrant sept variables liées au cadre familial des élèves (revenus du ménage, activités professionnelles et niveau de diplôme des parents...). Les écoles qui affichent l'ISE le plus faible bénéficient alors du soutien public. Et plus l'ISE est faible, plus les moyens octroyés par élève sont importants.

Sur l'année scolaire 2022-2023, 756 implantations de l'enseignement fondamental (maternel et primaire) sur les quelque 3.000 que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles ont perçu un financement supplémentaire. Elles reçoivent, en moyenne, 68.191 euros par entité. Mais cette moyenne masque de grands écarts dans la distribution. L'école des Frontières, à Couvin, n'a encaissé que 375 euros, par exemple ; alors que l'école fondamentale annexée Les Platanes, à Schaerbeek, a touché une aide d'une valeur de 386.610 euros l'an dernier.

Du côté du secondaire, on recense moins d'écoles aidées (236), car elles sont de plus grande taille. Le montant moyen versé par la Fédération aux sites bénéficiaires est donc plus important, et frôle les 200.000 euros par an.

2

Quel réseau est le plus aidé ?

Des différences s'observent dans la répartition des moyens entre réseaux. Les chiffres que *Le Soir* a pu compiler illustrent que l'enseignement officiel accueille, proportionnellement, plus d'élèves dans une situation socio-économique précaire que le réseau libre. Les écoles de l'officiel reçoivent donc des aides plus généreuses, dans le cadre de l'encadrement différencié.

Alors qu'un peu plus de 50 % des

élèves sont scolarisés dans le réseau libre, ce dernier ne bénéficie « que » de 37,9 % des subsides. A l'inverse, l'officiel subventionné (organisé par les communes et provinces) héberge 35 % des élèves... et hérite de plus de 44 % des primes (voir les détails dans l'infographie). Ce réseau rassemble donc un public moins favorisé.

3

Quelles sont les communes les plus soutenues ?

On observe également de très fortes disparités géographiques, dans la répartition des aides. Sur les vingt écoles qui ont reçu le plus de soutien... dix-huit se situent à Bruxelles-Capitale. La Région bruxelloise bénéficie d'ailleurs de près de la moitié du budget total de l'encadrement différencié (48,3 millions d'euros).

Pour présenter les chiffres autrement, c'est un peu comme si le gouvernement versait un soutien bonus de 303,40 euros par élève, dans l'enseignement secondaire à Bruxelles... contre 7,40 euros à un élève du Brabant wallon, pour citer les deux extrêmes. Les provinces de Namur et du Luxembourg sont peu aidées car du côté wallon, ce sont les écoles du Hainaut (111 euros octroyés, en moyenne, par élève de secondaire) et de la province de Liège (101,20 euros) qui absorbent la majeure partie du budget.

Le Soir a poussé l'analyse des données au niveau communal. On y constate, par exemple, que dans les communes de Dison et de Colfontaine, plus de 60 % des établissements scolaires sont aidés.

Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 272 communes, deux tiers du budget de l'encadrement différencié sont répartis entre les implantations scolaires de dix communes (Bruxelles, Charleroi, Schaerbeek, Liège, Anderlecht, Molenbeek, Seraing, Verviers, Saint-Gilles et Saint-Josse).

4

Que peut-on faire de cet argent ?

Il convient de distinguer d'une part les moyens humains, et d'autre part les moyens financiers. Les moyens humains doivent être mobilisés pour l'encadrement en classe ou en dehors, la remédiation, l'apprentissage du français, le travail en équipe ou encore la lutte contre l'échec scolaire. D'après nos coups de sonde (lire par ailleurs), les directions optent prioritairement pour une réduction de la taille des classes.

Les moyens financiers, eux, permettent d'engager du personnel non enseignant (logopède, éducateur, responsable multimédia) ou de financer des travaux d'embellissement, l'achat de matériel ou des activités pédagogiques. Chaque investissement doit répondre aux objectifs suivants : le renforcement des apprentissages de base, la lutte contre l'échec scolaire, la détection rapide des difficultés scolaires et la prévention du décrochage.

Les établissements disposent d'une grande autonomie dans l'utilisation des moyens. Il revient au chef d'établissement ou au pouvoir organisateur d'élaborer un projet d'action, qui reste une déclaration d'intention et dont le contrôle est limité.

5

Et ça fonctionne ?

C'est là que ça coince car, pour faire simple, « on ne sait pas ». Le décret du 30 avril 2009 impose à la Commission de pilotage de l'enseignement (Copi) - réunissant le ministère de l'Éduca-

tion, les syndicats, les associations de parents et les pouvoirs organisateurs - d'évaluer tous les trois ans si l'encadrement différencié remplit ses missions. Dans son dernier rapport, que *Le Soir* a pu se procurer, la Copi a comparé, à partir des chiffres de 2019, les établissements bénéficiant de l'encadrement différencié aux autres, sur la base de différents critères : redoublement, retard scolaire, orientation vers le spécialisé, abandon scolaire. Pour l'ensemble des indicateurs, les résultats sont systématiquement moins bons pour les établissements en encadrement différencié. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que le milieu d'origine détermine le parcours scolaire de l'élève. Mais alors que le taux de redoublement est resté relativement stable dans l'ensemble des établissements (environ 3 % en primaire et 13 % en secondaire), il a augmenté dans les écoles à encadrement différencié (passant entre 2017 et 2019 de 5,1 à 5,8 % en primaire et de 17,5 à 19,5 % en secondaire).

Dans les implantations qui ont commencé à bénéficier de moyens supplémentaires en 2017, le rapport pointe également que le taux de retard scolaire de deux ans et plus est passé, dans le secondaire, de 36 % pour l'année scolaire 2016-2017 (c'est-à-dire avant que ces implantations fassent parties du dispositif) à 51 % pour l'année 2018-2019. Le document conclut donc à « l'impossibilité d'identifier à ce stade les résultats et les bénéficiaires du dispositif ». Mais « ce n'est pas parce qu'on ne peut pas voir une amélioration dans cette analyse que le dispositif est mauvais », commentait à l'époque la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS).

Du côté de la recherche, c'est chou blanc. Difficile d'isoler ce dispositif, qui existe depuis les années 80, pour en déduire s'il est à lui seul à l'origine d'une évolution, positive ou négative. « Ce qui semble assez clair, selon la littérature internationale, c'est que si l'objectif est de contribuer à la réussite des élèves, il y a peu d'effets », énonce Benoît Galand (UCLouvain). « Par contre, ça pourrait améliorer le climat scolaire et réduire les problèmes de discipline, très présents dans ces établissements. » Les effets dépendent aussi de la manière dont les écoles utilisent leurs moyens. « Lorsqu'on réduit la taille des classes, c'est plus agréable pour l'enseignant, mais la recherche montre que l'effet sur les apprentissages est limité. Peut-être que ces moyens d'encadrement supplémentaires ont permis d'éviter que des enseignants quittent l'établissement... Simple, il y a un décalage entre les objectifs annoncés et ce qu'on voit comme effet. »

6

Comment améliorer le système ?

Benoît Galand a suivi des établissements à encadrement différencié durant plusieurs années. Son constat : avec davantage de moyens, les écoles ont tendance à faire la même chose, mais de manière renforcée. « Elles vont réduire la taille des classes, faire plus de remédiation, sans faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. A l'inverse, la formation continue et la supervision d'équipe sont peu utilisées. »

Pour de nombreux acteurs, l'encadrement différencié ne peut, à lui seul, résorber les inégalités entre élèves. « Une autre façon de faire serait de réguler davantage la carte scolaire pour éviter que certaines écoles se retrouvent avec tous les publics défavorisés », pointe Benoît Galand. « On proposerait, comme en France, une école à chaque élève en fonction de son lieu d'habitation. Cela ne résoudrait pas tous les problèmes. Si on regarde Bruxelles, on sait que l'habitat est fortement ségrégué. Les deux pistes ne s'opposent pas, simplement l'encadrement différencié n'est pas la seule façon de promouvoir l'égalité des chances. »

Déjà en juillet 2021, la ministre de l'Éducation évoquait l'urgence de me-

KROLL



ABONNÉS



À lire sur notre site
Comment « Le Soir » a bataillé pour obtenir ces données.